

INSTITUT NATIONAL DE LA VULGARISATION AGRICOLE



Avertissement agricole : **Traitement de la semence 10/10/2017.**

A l'attention des animateurs des radios locales des Wilayas suivantes pour diffusion :

**CHLEF - AIN TEMOUCHENT- OUM EL BOUAGHI - BATNA - BEJAIA -
BOUMERDES - TIZI-OUZOU - BOUIRA - BLIDA - TIPAZA – TLEMCEN – SETIF –
ORAN – MEDEA – JIJEL – SIDI BELABBES - TIARET - SKIKDA – ANNABA –
CONSTANTINE – MOSTAGANEM - M'SILA – EI TARF – KHENCHELA – Mila –
RELIZANE – BORDJ BOUARRERIDJ - SOUK AHRAS – AIN DEFLA –
MASCARA – GUELMA.**

Un bulletin d'avertissement agricole a été émis par l'Institut National de la Protection des Végétaux le 10/10/2017, signalant le traitement de la semence demeure une solution d'avenir primordiale afin de protéger les céréales contre de nombreuses maladies transmissibles par la semence et certains insectes du sol et en particulier le ver blanc, susceptibles de surgir et d'avoir des conséquences catastrophiques sur la production céréalière.

A cet effet, il est recommandé aux céréaliculteurs d'acquérir des semences traitées et/ou procéder, avant le semis, à l'application d'un produit spécifique et homologué à cet usage.

Le traitement des semences repose sur l'enrobage, d'une façon homogène, des grains dans des produits de désinfection appropriés aux bio-agresseurs ciblés, procurant aux grains une zone de protection persistante même après germination.

Pour plus d'informations, veuillez-vous rapprocher des services phytosanitaires régionaux.